

Journée de formation et de discussion :

Bible et économie.

Pierre Bernhard

le 19 janvier 2014

1 La dette et la « dictature des marchés »

1.1 La dette

1.1.1 Les chiffres

La dette de la France en septembre 2013 se montait à 1900 G€ (milliards d'euros), soit 28 500 € par Français, et soit aussi 93% de toute la richesse produite en un an par la France (le PIB). Elle était en diminution de 11,4 G€ sur le 3ème trimestre par une diminution de 9 G€ de la dette de l'État.¹

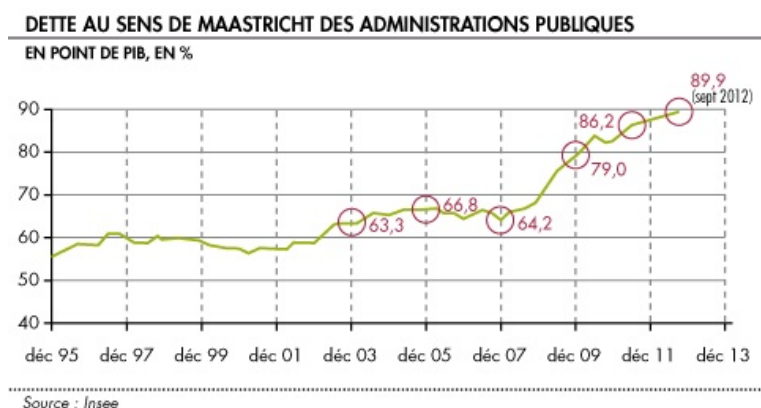


FIGURE 1 – Source : <http://www.economie.gouv.fr/facileco/comptes-publics>

Le « service de la dette » représente une dépense de 47 G€ dans le budget 2013, face, par exemple, à 46 G€ pour l'enseignement scolaire ou 40 G€ pour les pensions, et 30 G€ pour la défense.

La dette de la France est inférieure à celle de l'Allemagne en valeur absolue. Officiellement, la dette publique de l'Allemagne ne serait « que » de 86% de son PIB. Mais des économistes allemands très sérieux accusent leur gouvernement de dissimuler la dette totale, notamment celle des landers et les dettes sociales. Ils arriveraient ainsi à une dette totale double du PIB allemand... Le Royaume Uni est aussi entre 80% et 90% de son PIB, l'Italie vers 100%. Les États Unis d'Amérique ont une dette colossale, supérieure à 80% de leur énorme PIB. Le Japon est officiellement à 200% de son PIB. Etc.

Quoi qu'il en soit, on ne voit pas comment nos économies seraient un jour capables de rembourser ces dettes. On voit l'impopularité que la réduction de 20 G€ de notre déficit, via l'impôt et une petite réduction de la dépense publique, a valu à l'actuel gouvernement. Mais, en dépit des cris d'orfraie de l'opposition, qui serait prêt à accepter une réelle baisse de la dépense publique : baisser le salaire des fonctionnaires ? Les pensions de retraite ? Les dépenses de santé ? En outre, une baisse brutale de la dépense publique entraînerait une baisse aussi brutale de l'économie, (bien que ce fait d'expérience soit nié par les libéraux), donc des rentrées fiscales, aggravant le déficit au moins dans un premier temps. (Ce qui s'est produit en Grèce, et dans une moindre mesure en Espagne et au Portugal.)

1. Il s'agit ici de la dette au sens de Maastricht. La dette publique nette augmentait encore de 15 G€ sur le trimestre.

1.1.2 Pourquoi

Depuis la guerre au moins, et avec de brèves rémissions (notamment sous De Gaulle), l'État dépense simplement plus qu'il ne perçoit. Le déficit public de la France est de l'ordre de 100 G€ par an. Les français (et les autres peuples) n'acceptent plus, ni de réduire les services attendus des États à ce que leurs impôts peuvent payer, ni d'augmenter leurs impôts au niveau nécessaire pour payer ces services.

On peut voir que la politique d'endettement constant dépend peu de la couleur politique du gouvernement en place, comme le montre cet autre graphique :

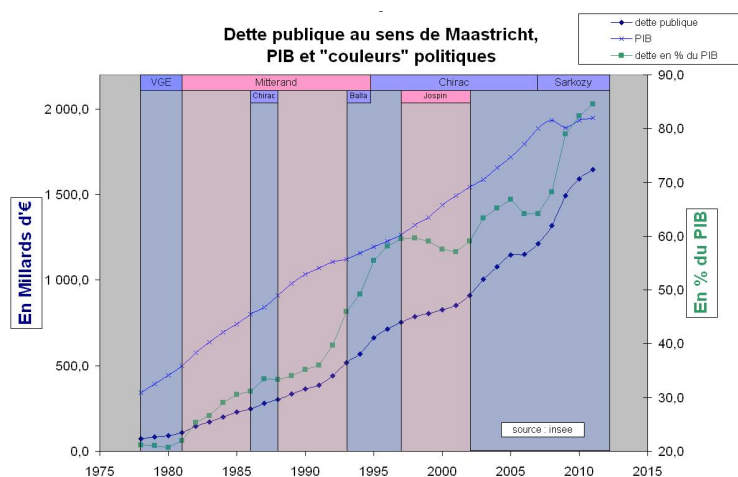


FIGURE 2 – Source : Wikipedia

Nous vivons tout simplement au-dessus de nos moyens. Mais ce constat doit être éclairé par ce qui suit.

1.2 Financement

L'État a, conceptuellement au moins, plusieurs façons de couvrir son déficit.

1.2.1 Émettre de la monnaie

En effet, une très grande partie des dépenses de l'État, notamment les salaires de ses agents qui en représente plus de la moitié, est en monnaie nationale (quand elle existait). Il suffit donc d'imprimer des billets de banque pour payer. Ce qu'on appelle « faire fonctionner la planche à billets ».

Cette politique diminue la valeur de la monnaie, puisqu'il y en a plus pour payer la même quantité de biens produits par le pays, provoquant une hausse des prix, d'abord des denrées importées (le pétrole notamment). Puis, les producteurs, anticipant des hausses de coût, augmentent leurs prix, anticipations qui alimentent la hausse en question, qui fait que l'État a besoin de plus de monnaie etc. C'est ce qu'on appelle la « spirale inflationniste ». C'est la confiance qui fait la (bonne) monnaie.

Au bout d'un moment, la monnaie cesse d'être convertible en d'autres monnaies. Cela crée une menace majeure sur nos approvisionnements, notamment en pétrole.

La conséquence d'une telle politique est de diminuer la valeur de la monnaie. C'est donc un impôt sur les détenteurs de monnaie : plutôt les riches ; —une politique « de gauche » donc—, mais aussi les détenteurs de revenus fixes, d'autant plus durement touchés que ces revenus sont faibles.

Cette politique a été expérimentée ... avec les assignats sous Louis XVI, et non moins dramatiquement par la République de Weimar, étranglée par les réparations de guerre imposées par le traité de Versailles. Mais de façon plus heureuse, ça a aussi été la politique pendant les « 30 glorieuses », les années d'après guerre où l'inflation était souvent supérieure à 10% par an, et la croissance économique soutenue. En caricaturant, on a ruiné les rentiers et épargnants au profit des salariés, dont les salaires suivaient l'inflation (mais parfois avec un retard, pénible pour les bas salaires).

Cette « solution » est l'enfer même pour les économistes libéraux, qui estiment, pour une raison compliquée et, à mon sens peu crédible, que les dépenses de l'État n'ont pas d'effet d'entraînement économique, et qu'il suffit donc de les réduire massivement. (Ils visent principalement les dépenses sociales, accusées en outre d'autres défauts.) Mais deux prix Nobel d'économie au moins (Joseph Stiglitz et, avec plus de pugnacité, Paul Krugman) plaident pour la relance de l'inflation en Europe par émission de monnaie.

C'est peut-être implicitement la proposition des partis « souverainistes » quand ils demandent d'abandonner l'euro et de retrouver notre liberté de battre monnaie. Mais c'est plus traditionnellement une position « de gauche ».

Conceptuellement, cette solution pourrait être utilisée à l'échelle européenne, puisque tous les États de l'Union sont en déficit. Mais l'Allemagne, traumatisée par le souvenir de la République de Weimar, ne peut le tolérer. Aussi a-t-elle obtenu, sans difficulté tant le consensus libéral est puissant en Europe, que la monnaie européenne soit émise par une institution à laquelle les gouvernements ne puisse pas donner d'ordre (abandonnant le plus ancien symbole de la souveraineté : la capacité à battre monnaie) et dont le seul mandat est de maintenir la valeur de la monnaie.

On ne peut conclure un paragraphe sur l'émission de monnaie sans évoquer la situation actuelle. Des moyens de paiement —que le prix Nobel d'économie Maurice Allais appelait de la fausse monnaie— sont créés en grande quantité par le système bancaire, par le système de crédit échevelé dans lequel nous vivons, qui revient transformer en « monnaie » des promesses de paiement. Allais proposait de réserver l'émission de toute forme de monnaie à l'État, lui réservant le revenu afférent, ce qui, disait-il, aurait permis de supprimer pratiquement l'impôt sur le revenu. Surtout, cela aurait mis la création de monnaie sous le contrôle du politique, et donc du peuple.

1.2.2 L'« assouplissement quantitatif » (quantitative easing)

C'est une forme mal déguisée de la méthode précédente. Elle consiste en le rachat de titres de dette de l'État par la banque centrale, qui imprime de la monnaie pour « payer » ces effets. C'est à dire un « prêt » par la banque centrale à l'État, dont chacun sait qu'il ne sera jamais remboursé ! C'est la méthode massivement utilisée par les États Unis depuis la crise de 2008, à hauteur de 80 G\$ par mois au fort de la crise.

Sous l'influence de la pensée économique libérale, qui veut préserver la valeur de la monnaie en retirant à l'État —ce Mauvais— la possibilité de recourir à l'inflation, les États européens ont voulu appliquer une plus grande rigueur financière. En France, la loi du 3 janvier 1973 dispose (art 25) que « le Trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France ». Elle a été abusivement interprétée comme interdisant à l'État de se financer sans intérêt auprès de la Banque de France comme il le faisait jusque là (pratique prévue par son article 19). La courbe ci-dessous semble accréditer cette interprétation. Cette interdiction n'est devenue réelle qu'en 1993 avec le traité de Maastricht (art. 104) puis en 2009 avec le traité de Lisbonne (art. 123), qui l'ont étendue à toutes les banques centrales, nationales ou européenne, et, par delà les États, à toutes les collectivités territoriales et à tous les établissements publics. (La banque centrale est sensée imprimer de la monnaie au rythme de l'augmentation de la production intérieure.)

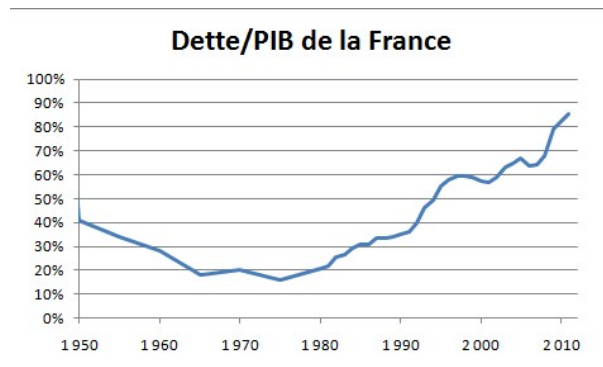


FIGURE 3 – Dette publique de la France en % du PIB depuis 1950 (Wikipedia)

En dépit de cette interdiction, la banque centrale européenne a fait savoir, au moment où l'euro semblait vraiment en péril, qu'elle rachèterait une quantité arbitraire de titres de dette espagnole ou italienne, ce qui revient à de l'assouplissement quantitatif. (Il semble qu'elle n'ait pas eu à en acheter beaucoup : cette simple déclaration a fait cesser la spéculation contre ces monnaies.)

1.2.3 L'emprunt

par émission de Bons du Trésor (BTAN) et d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) pour le plus long terme, auprès du public et surtout des « marchés » c'est à dire, en pratique, les grandes institutions financières, les fonds souverains étrangers (moyen-orientaux ou, maintenant, chinois), des fonds de pension par capitalisation, etc.

Cette méthode revient à reporter le poids du financement sur les générations futures, car contrairement aux « emprunts » auprès de la banque centrale, ces emprunts portent intérêt et doivent être remboursés, —sauf à nier cette obligation ou à faire défaut, voir ci-dessous—, tout en ne sachant pas comment ces générations futures pourraient, un jour, y faire face.

En outre, elle engendre une charge liée aux intérêts. On estime que la France a payé plus de 1400 G€ d'intérêts à ses créanciers depuis 40 ans. La proximité de ce chiffre avec le montant de la dette alimente les qualifications d'illégitimité de celle-ci. (Cf. ci-dessous.)

Dans une pensée orthodoxe, un petit déficit public est concevable, le remboursement des emprunts contractés pour le financer étant assuré par la « croissance », l'augmentation supposée continue et éternelle ... de la production intérieure. D'où la tolérance des traités européens pour un déficit de 3% du PIB (et un endettement global de 60% du PIB.)

1.2.4 Les partenariats public-privé.

C'est une façon cachée de reporter le financement des équipements publics sur les générations futures, sans que cela apparaisse au bilan, donc dans la dette. Dans cette méthode, la collectivité publique —État ou, très souvent, collectivité territoriale autre— fait réaliser un équipement, hôpital, prison, stade, ... par un investisseur privé auquel elle promet une location à un tarif donné pour une durée donnée. Dans certaines villes, la charge de ces locations futures est déjà inquiétante pour les finances futures de la ville. (Le Royaume Uni a utilisé cette méthode pour ses ravitailleurs en vol militaires fournis par une société privée !)

1.2.5 Faire défaut

C'est à dire annoncer qu'on ne remboursera pas sa dette. C'est, implicitement, la proposition du Front de gauche quand il dénonce le caractère « illégitime » de la dette.

La conséquence d'une telle décision dépend fondamentalement de *qui* détient cette dette. Si ce sont majoritairement les citoyens du pays, détenteurs de bons du Trésor (comme on dit que c'est le cas au Japon), c'est un impôt sur lesdits citoyens. Si au contraire, ce sont majoritairement les grands établissements financiers, c'est manquer à sa parole. En conséquence, ceux-ci refuseront ensuite de prêter au pays, le forçant à une stricte politique d'équilibre budgétaire. C'est une solution « à un coup ».

Qui détient la dette de la France, et dans quelle proportion, est un secret bien gardé, tant c'est sensible au plan politique. On sait que 63% (chiffre officiel) à 65% (chiffre souvent cité) de la dette sont détenus par des banques et fonds étrangers. Ainsi, la France, après un défaut, devrait réduire l'écart dépenses - recettes fiscales de quelque 80 G€. (On voit avec quel impopularité le gouvernement de M. Ayraud arrive à réduire cet écart de 20 ou 30 G€.) Certes, en face de cette obligation d'équilibre budgétaire, on peut inscrire l'économie du service (d'une partie de) la dette qui ne serait pas versé. À quelle hauteur ? Au maximum de la totalité du service de la dette, de 47 G€ en 2013, si le défaut est sur l'ensemble de la dette.

Cette « solution », peu crédible en vérité, nous expose aussi au risque de ne plus disposer de devises pour acheter les produits venant de l'étranger, au premier rang desquels le pétrole.

1.3 La légitimité de la dette et de son remboursement

1.3.1 Le paradoxe des prêts à l'État ou pourquoi il n'est pas évident que l'État soit tenu de rembourser un jour sa dette

Quand on prête sa voiture, pendant la durée du prêt, on n'en dispose plus. Et si vous prêtez de l'argent à vos enfants, pendant la durée du prêt, vous ne disposez plus de votre argent. Il n'en va pas tout à fait de même des emprunts dits « souverains », c'est à dire à un État crédible, en particulier pour une banque, centrale ou non, à son propre État.

En effet, l'État émet des reconnaissances de dettes : bons du Trésor et OAT, voire BTF (très court terme). Mais comme tout le monde a confiance que ces bons seront remboursables, et les intérêts versés, tout le monde, ou presque, est prêt à les accepter en paiement d'un bien ou d'un service, et ceci d'autant plus facilement que contrairement à un particulier, l'État aura la même capacité d'honorer ces titres demain qu'aujourd'hui. C'est à dire que ces bons sont devenus de la monnaie, et le prêteur a donc reçu, en échange de son argent . . . de la monnaie quasi aussi bonne que des billets de banque —et qui en outre rapporte un intérêt. Au demeurant, les premiers billets de banque ont, dans tous les pays, été exactement cela. Et le caractère potentiellement « éternel » de l'État fait que l'urgence de rembourser n'existe pas.²

D'autre-part, quand on prête à un particulier, c'est pour qu'il utilise la chose prêtée pour lui. Quand on prête à l'État, c'est pour qu'il l'utilise pour produire des biens publics —sécurité, santé, infrastructures . . .—, dont le prêteur bénéficie aussi.

On comprend le caractère ambigu de ces prêts, et donc de la créance des grandes institutions financières qui détiennent de la dette souveraine.

2. Ce mécanisme est, dans une bien moindre mesure, vrai pour un prêt à un industriel « bien noté » —voir ci-dessous—, sous forme d'obligations, lesquelles sont monayables. Les bons du trésor sont des obligations d'État.

1.3.2 Une dette « illégitime » ?

Outre l'ambiguïté signalée ci-dessus, le principal fondement de cette qualification est que la conséquence de l'interdiction faite à la banque centrale de prêter aux États, interdiction contestée par les politiques de gauche comme typiquement « libérale » et seulement destinée à faire gagner beaucoup d'argent aux banquiers, a été que celle-ci a prêté aux banques privées pour que celles-là prêtent aux États, en prenant une marge au passage. Ainsi les dettes vis à vis des banques privées sont en réalité des dettes vis à vis de la banque centrale européenne mal déguisées, augmentées d'un bénéfice sans risque, donc peu légitime, des banques. La banque centrale européenne se substitue ici à la banque nationale dans notre analyse puisqu'elle émet la monnaie.³

D'une part, on a vu que l'obligation de rembourser de telles dettes n'était pas évidente du tout : ne pas les rembourser, c'est juste accepter que les bons du Trésor soient de la monnaie. Mais de la monnaie qui porte intérêt, ce qui n'aurait pas dû être. Car, et c'est là le principal argument, les États auraient dû pouvoir emprunter directement et sans intérêt auprès de l'institut d'émission de la monnaie, la banque centrale. Or le rapprochement des 1400 G€ d'intérêts versés depuis 1973 aux créanciers de la France et du montant de 1800 G€ de dette du pays permet d'affirmer que si tel avait été le cas, la dette serait au plus de 400 G€. Un montant très supportable.

Les économistes libéraux, majoritaires en Europe, rejettent cette argumentation en mettant en avant la stabilité des prix obtenue depuis que cette politique est en vigueur. Mais plus profondément, dans leur croyance en l'optimalité du libre marché, ils ne peuvent admettre comme terme de comparaison « légitime » un système qui reconnaît un rôle économique prépondérant à l'État.

Plus techniquement, la pensée économique orthodoxe reproche à un système tolérant l'inflation l'irresponsabilité budétaire qu'il tolère, inégale suivant les États. Pourquoi les épargnants Allemands accepteraient-ils que leur épargne dévalue pour payer la politique immobilière espagnole, pourquoi les travailleurs allemands accepteraient-ils que les prix montent pour payer la politique sociale de la France dont ils ne bénéficient pas. Dans un système où plusieurs États souverains partagent une même monnaie, une « convergence » des politiques économiques est nécessaire, d'où les « critères de convergence » du traité de Maastricht, jusqu'à ce qu'une harmonisation politique, qui se fait attendre, réduise la souveraineté des anciens États (comme leur intégration au royaume de France a fait perdre leur souveraineté aux anciennes provinces).

Le système imparfait dans lequel nous vivons actuellement a assuré la paix en Europe comme jamais auparavant. C'est l'argument le plus puissant en sa faveur. Pour certains observateurs, la rupture de l'Union Européenne signifierait le retour à terme des guerres intra-européennes ...

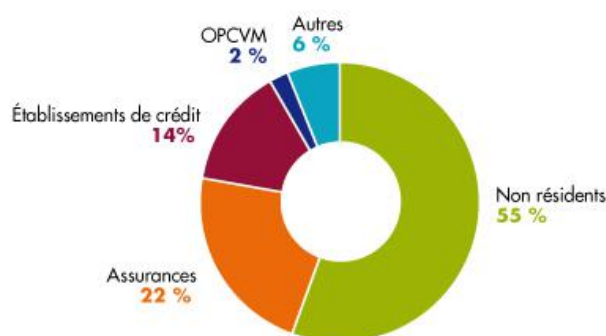
1.4 D'où vient l'argent prêté ?

Il est difficile de trouver des informations précises à ce sujet. En outre, Les réponses données sont fortement marquées par les opinions politiques des personnes qui avancent une explication.

Le ministère des finances donne l'information suivante : « Selon les chiffres publiés par l'Agence France Trésor (AFT), parmi les détenteurs de la dette publique, on trouve près de 62,7 % de non-résidents (à fin juin 2012) tous titres de créances négociables confondus (BTF, BTAN, OAT) émis par l'État. Une proportion en baisse par rapport à fin 2011 (65,9%). Mais en hausse sensible depuis la fin du XXème siècle (en 1993, seul un tiers de la dette publique française était détenu par des non-résidents). Pour l'essentiel il s'agit d'investisseurs institutionnels (fonds de pensions et fonds d'assurance notamment), mais aussi de fonds d'investissements souverains, de banques, voire de fonds spéculatifs. *Il n'existe pas d'information publique détaillée à ce sujet.* » (C'est nous qui soulignons.)

3. On peut noter que l'Europe n'est à peu près pas endettée.

DÉTENTION DES OAT PAR GROUPE DE PORTEURS
DEUXIÈME TRIMESTRE 2012



Source : Banque de France

FIGURE 4 – Source : <http://www.economie.gouv.fr/facileco/comptes-publics>

Le site du ministère fait en outre remarquer que, par le biais des assurances vie notamment, une part de la dette est indirectement détenue par les particuliers français.

Cela ne nous dit ni qui sont ces « non résidents », l'information disponible est contradictoire, ni d'où vient tout cet argent. Pour la gauche de la gauche, c'est le produit de « la spéculation »⁴, c'est à dire que les prêteurs nous prêtent comme nouveau capital les intérêts que nous leur versons. Mais cela ne suffit pas : la France paye moins de 47 G€ d'intérêts par an, et emprunte pour plus de 140 G€.

Certes il y a d'autres spéculations possibles pour les détenteurs de capitaux. Mais s'ils gagnent de l'argent, c'est que quelqu'un d'autre le perd. Cela ne fait donc que déplacer l'énigme, pas la résoudre.

La droite institutionnelle est muette sur ce point, laissant planer le doute quant à une collusion avec les « riches » (*très riches*).

Les économistes classiques vous disent d'une part qu'il y a beaucoup de gens qui ont de l'argent et le placent en emprunts dits « souverains », —au regard de la distribution des richesses dans le monde, cette explication est plausible—, et d'autre part qu'il y a de nombreux fonds institutionnels qui ont beaucoup de liquidités à placer, cette abondance expliquant les taux faibles —à l'extrême négatifs— pratiqués. Il s'agit des réserves réglementaires des assurances, des fonds de pension par capitalisation, notamment américains, dont le métier est de faire fructifier l'épargne de leurs clients qui comptent dessus pour leur retraite, des fonds souverains des pays pétroliers, dont la Norvège, etc.

Seuls les gens qui savent *qui* détient la dette de chaque État, en France l'Agence France Trésor, peuvent en avoir une connaissance précise, mais ceux-là se taisent : « Il n'existe pas d'information publique détaillée à ce sujet ».

4. Je mets « spéculation » entre guillemets, pour souligner que ce mot est devenu péjoratif dans le langage politique de gauche, alors que sans spéculation, il n'y aurait pas de capital, pas d'industrie, pas de développement. Quand un prêteur prête de l'argent à un industriel pour construire des usines, il espère bien récupérer un peu plus d'argent en paiement du risque qu'il a pris. Il spéculé. Calvin lui-même avait compris que cela était nécessaire au fonctionnement de la machine productive et autorisait le prêt à intérêt dans ce cadre.

1.5 La « dictature des marchés » et des agences de notation

1.5.1 La dépendance des marchés

Le taux Les emprunts sur le marché se font au taux que les prêteurs veulent bien nous consentir. Si une dette de 1870 G€ nous coûte en intérêts 47 G€ par an c'est que le taux moyen de nos emprunts est de 2,5 %. Il est même nettement plus bas, parce que une partie des 47 G€ du service de la dette est du capital. Le taux moyen à 10 ans des emprunts d'État, le TEC, est de 2,32 %. Qu'il passe à 4%, et c'est la catastrophe. La France se retrouverait alors dans le même état que la Grèce au fort de sa crise, voire pire parce que la taille de notre pays et de notre dette sont telles que ni le FMI ni l'Europe ne peuvent venir à notre secours.

C'est dire la sensibilité de ce paramètre, et notre dépendance au bon vouloir —la confiance— des prêteurs, collectivement appelés « le marché ».

La courbe des taux Ce problème est magnifié par un mécanisme lié à la « courbe des taux ». Les emprunts à court terme se font à meilleur marché que ceux à long terme, les prêteurs ayant le sentiment de mieux apprécier le risque proche que le risque lointain. Lors de l'adjudication du 9 janvier 2014, le taux actuariel⁵ était de 1,67 % pour les OAT à 6 ans, 2,25 % pour celles à 10 ans, et 3,53 % à 40 ans. Et les bons du Trésor à trois ans émis en octobre 2013 était au taux actuariel de 0,42 %, et même de - 0,85 % pour l'adjudication de novembre ! Du coup, les gestionnaires de la dette sont poussés à emprunter à (relativement) court terme.⁶

À l'échéance, fréquente donc, de ces emprunts, il leur faut emprunter à nouveau pour rembourser les emprunts échus. Ainsi c'est en permanence que l'État va demander aux prêteurs de lui prêter de l'argent. Cette dépendance est permanente.

1.5.2 Les agences de notation

Un certain nombre de cabinets privés se sont auto-promus « agence de notation », c'est à dire qu'ils se sont fait une spécialité d'examiner les comptes des agents économiques, entreprises et collectivités publiques, pour dire aux prêteurs la confiance qu'ils peuvent avoir dans la capacité de rembourser de ces emprunteurs. Ils vendent ce service, paradoxalement, aux agents économiques qu'ils notent, lesquels ont besoin d'eux pour attester auprès des prêteurs de leur (bonne) santé financière. Une entreprise, et maintenant un État, qui ne se ferait pas noter par un cabinet reconnu n'arriverait plus à emprunter.

Trois cabinets ont ainsi atteint une renommée internationale : Fitch (qui appartient majoritairement à une holding française), Standards & Poors et Moody's. Leur quasi monopole, et la nécessité pratique pour les États et très grandes entreprises d'être notés par les trois, leur permet d'avoir une rentabilité insolente, aux frais des entités notées, donc, pour la note des États, des contribuables !

Leur notoriété fait que leurs avis, leurs notes, ont un effet considérable sur les taux auxquels les prêteurs acceptent de prêter aux entités notées, donc aussi aux États. La dégradation brutale et tardive de la note de la Grèce a eu un rôle dévastateur dans le développement de la crise grecque. Pourtant, les erreurs manifestes, nombreuses, et parfois suspectes (comme dans l'affaire Enron, noté de la meilleure note trois jours avant sa mise en faillite) devraient diminuer leur crédit. Leur aveuglement est si grand qu'aucun n'avait mal noté Lehman Brothers la veille de sa faillite retentissante. Pourtant, les opérateurs des prêteurs, à la recherche autant de calmants que de parapluies, continuent à leur accorder du crédit.

5. le taux fixe qui produisait les mêmes paiements futurs

6. trois ans est du court terme pour le particulier, mais du moyen terme pour la finance internationale.

Les déclarations des plus hautes autorités financières et nationales critiquant cet oligopole, leurs erreurs et surtout leur rôle pernicieux dans le développement des crises des dettes souveraines, se sont multipliées ces dernières années. À plusieurs reprises des responsables politiques ont appelé à la création de nouvelles agences de notation. Sans effet jusqu'à maintenant. Mais on peut quand même remarquer que le « pouvoir » de ces agences concernant la France n'est pas aussi grand qu'une certaine propagande politique voudrait faire croire : la récente dégradation de la note de notre pays par ces agences n'a eu aucun effet sur le taux auquel l'État français emprunte.

Donc ces cabinets sont en effet très critiquables. Mais soyons clairs : si nous n'avions pas besoin d'emprunter, que les finances de l'État français soient équilibrées, ou le financement du déséquilibre assuré différemment, ni les marchés ni les agences de notation n'auraient quelque « pouvoir » que ce soit sur nous.

2 Critique théologique

La critique éthique des politiques en matière d'endettement peut facilement se développer à partir des descriptions et des commentaires que j'en ai faits ci-dessus, et ce dans différentes directions suivant les arguments qu'on accepte. Mais cela n'est pas encore une véritable critique biblique.

La Bible parle beaucoup d'argent, souvent personnalisé en Mammon. Depuis la nuit des temps, elle se méfie de la fascination que les richesses, et l'argent en particulier, exercent sur les gens qui s'y laissent prendre. Le Nouveau Testament est dans la même disposition, mettant en garde contre toutes les formes d'aliénation, et celle là en particulier tant elle détourne l'homme de ses semblables et de Dieu. Relisez Luc, par exemple le chapitre 16, la parabole de l'intendant infidèle —dont je pense qu'il ne faut pas chercher gommer le caractère scandaleux— et celle du riche et du pauvre Lazard. Voir aussi Paul : (1Tim 6, 9 & 10)

Quant à ceux qui veulent s'enrichir, ils tombent dans le piège de la tentation, dans de multiples désirs insensés et pernicieux, qui plongent les hommes dans la ruine et la perte. La racine de tous les maux, en effet, c'est l'amour de l'argent. Pour s'y être livrés, certains se sont égarés loin de la foi et se sont transpercé l'âme de tourments multiples.

Mais tout ceci ne parle pas directement de dette.

Le Deutéronome, (Deu 15) tout en autorisant —et même en recommandant— le prêt sur gage aux nécessiteux, instaure l'« année de remise » tous les 7 ans. Cette année là, on devait remettre leur dette aux hébreux —mais pas aux étrangers. Le texte met même en garde contre la tentation de refuser de prêter à l'approche de l'année de remise, et encourage alors à donner tout simplement. Le Lévitique (Lév 25 : 8 et ss) instaure aussi une « année sabbatique » tous les 50 (ou 49) ans, où en outre, les terres vendues revenaient à leur propriétaire original et les esclaves (vendus pour dette) étaient libérés.⁷ Il n'est pas sûr que cette loi ait vraiment été appliquée dans l'Israël antique, mais il est raisonnablement avéré par le livre de Néhémie que celui-ci a essayé de l'appliquer lors du retour des exilés à Jérusalem, vers 450 avant J-C.

Mais d'une part, je vois peu de rapport entre ces dettes des particuliers et le problème de la dette de l'État qui nous intéresse ici, d'autre part, je pense que c'est de la mauvaise théologie que de vouloir plaquer ces textes « législatifs » sur la question de la dette des États. En effet, la situation est trop différente. De même que je me refuse à voir dans la tradition de la dîme une justification pour « exiger » des fidèles qu'ils donnent 10% de leurs revenus à l'Église. Ne plaquons pas des écrits concernant

7. La loi juive rendait ainsi systématique et prévisible une pratique qui existait de manière sporadique, quand l'état social de la population pauvre devenait intenable, dans l'empire sumérien.

l'économie rurale de subsistance d'alors, sans État constitué comparable au nôtre, sur nos économies capitalistes et largement administrées. Il faut chercher un peu plus profondément quel est le ressort derrière la situation actuelle, et ce qu'en dit la Bible dans son esprit.

Le prophète Amos s'empporte devant le spectacle des pauvres écrasés de dettes, obligés de vendre qui leur fille qui eux-même pour les rembourser. Ceci est un fondement biblique pour refuser les solutions "dures" consistant à réduire massivement l'aide sociale : la Bible est du côté des petites gens.

De même, une politique qui spolie les petits revenus au profit des gros est contraire à tout l'enseignement des prophètes et de l'Évangile. Certes, toute décision politique favorise plus ou moins les différentes catégories sociales. Mais l'excès d'inflation, par exemple, n'est certainement pas acceptable pour la raison que nous avons évoquée. Où commence l'« excès » ? C'est un jugement ... politique.

L'opacité de la gestion de la dette est peut-être nécessaire sur le plan tactique. Elle n'en est pas moins peu démocratique (c'est le contribuable qui rembourse). Et je ne peux m'empêcher de la confronter à Marc 4, 22 et parallèles : « Car il n'est rien de caché qui ne doive être découvert, rien de secret qui ne doive être mis au jour ».

Audela, toute critique théologique de cette situation est donc tributaire de l'analyse qu'on fait des causes réelles et profondes de la dette des États et des moyens d'y faire face.

Si on admet que la cause est le désir des populations, flatté par les politiques qui ont besoin de se faire élire, de consommer plus qu'elles ne produisent vraiment, alors on est dans le désir de jouissance mais au niveau collectif ; c'est un dysfonctionnement de la démocratie. Il faut relire Luc 12, 16–22, la parabole de l'homme qui avait fait une abondante récolte, et tant d'autres textes qui mettent en garde contre la confusion entre les biens matériels et le bonheur, « car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, serait-il dans l'abondance. » (Luc 12, 15b).

Mais cette interprétation est, comme je l'ai dit, contestée. Si les intérêts demandés sont « il-légitimes », et les mesures prises par les gouvernements pour enrayer la croissance de cette dette injustifiées, la question se déplace vers la recherche d'« à qui profite le crime » et pourquoi il est commis. Et la réponse est vite trouvée : il profite aux banquiers et à leurs affidés, et il est commis parce que leur fortune et leurs « amitiés » leur donnent la force de l'imposer aux États. Là, ce serait Mamon qui serait à l'œuvre, et sous sa forme diabolique.

Pour ma part, je me méfie des analyses qui tendent à minimiser ma responsabilité, fût-elle indirecte, en désignant des « méchants » comme boucs émissaires.